

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations de la Commission Communale d'*Action Sociale*

Envoyé en préfecture le 22/05/2025
Reçu en préfecture le 22/05/2025
Publié le
ID : 034-213402720-20250514-CCAS2025051401-DE

2025.05.14/01

L'an deux mil vingt cinq et le quatorze mai, la Commission Communale du C.C.A.S de Saint-Just s'est réunie dans le lieu ordinaire de ses séances à dix-neuf heures sous la présidence de Mme MAY Carine, Adjointe au Maire.

Présents: Messieurs, Laurent AJASSE, Claude VAILLE et Mesdames Carine MAY, Florence TOSCANO, Marie Louise CHEDOZEAU, Colette VAILLE.

Procurations Monsieur Michel LA BELLA à Madame Carine MAY, Monsieur Yves BOURGUE à Madame Colette VAILLE

Absents: Messieurs Thierry GABARROU, Michel NOYE, Jean Luc MANSE, Yannick LEGRAND, et Mesdames Corinne DELLAC, Véronique OLIVIER, Sandrine OLIVER

Démissionnaires : Messieurs Jean-Luc QUISSARGUES, Pascal SANCHEZ et Mesdames Joëlle RUIVO, Evelyne GEYNET

Objet de la délibération : Désignation d'un nouveau membre extra-municipal de la Commission Communale d'Action Sociale

Madame Carine MAY rappelle que la Commission Communale d'Action Sociale a été constituée par délibération du Conseil municipal en date du 25 mai 2020, et que les membres extra-municipaux avaient été désignés lors de la séance du 18 juin 2020.

Elle informe que, suite à la démission de Madame Valérie COURTAT, elle a été élue 2ème adjointe au Maire par délibération du Conseil municipal en date du 14 avril 2024 et a été nommée Vice-Présidente du CCAS.

Elle donne également connaissance à la Commission des démissions récentes de Messieurs Jean-Luc QUISSARGUES et Pascal SANCHEZ, ainsi que de Mesdames Joëlle RUIVO et Evelyne GEYNET. Considérant qu'il convient de maintenir l'équilibre entre le nombre de membres municipaux et extra-municipaux au sein de la Commission, il est proposé de réduire leur nombre respectif à **cinq membres chacun**.

En conséquence, il est proposé de **nommer Madame Valérie JANET en qualité de cinquième membre extra-municipale**.

Après en avoir délibéré, La Commission, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver la réduction du nombre de membres à 5 membres municipaux et 5 membres extra-municipaux,**
- **et de nommer Madame Valérie JANET comme cinquième membre extra-municipale de la Commission Communale d'Action Sociale.**

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

La Vice-présidente,
Carine MAY

